

BÂTIMENT - OUVRIERS (CHAMPAGNE- ARDENNE) (Entreprises occupant jusqu'à 10 salariés) du 14 juin 2006

Brochure : 3337, IDCC : 2585 2584



Ce document n'est pas une version officielle, il est issu des informations de la base KALI de Legifrance (Journal Officiel). En cas de doute ou de litige, consultez le texte officiel.

Date de génération

10/05/2012

Sommaire

<u>Convention collective de la région Champagne-Ardenne concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant jusqu'à 10 salariés) du 14 juin 2006</u>	5
<u>Texte de base</u>	5
<u>Convention collective du 14 juin 2006</u>	5
<u>Partie I : Clauses générales</u>	5
<u>Préambule</u>	5
<u>Champ d'application</u>	5
<u>Clauses générales</u>	5
<u>Clauses régionales</u>	5
<u>Salaires minimaux</u>	5
<u>Commission régionale de conciliation</u>	5
<u>Partie II : Clauses professionnelles régionales</u>	5
<u>Majorations pour travail exceptionnel, de nuit, du dimanche et d'un jour férié</u>	5
<u>Travail de nuit régulier</u>	5
<u>Primes pour travaux occasionnels</u>	5
<u>Outillage</u>	5
<u>Equipements de protection et de sécurité</u>	5
<u>Indemnités de petits déplacements</u>	5
<u>Objet des indemnités de petits déplacements (art. VIII.11)</u>	5
<u>Bénéficiaires des indemnités de petits déplacements (art. VIII.12)</u>	5
<u>Zones circulaires concentriques (art. VIII-13)</u>	5
<u>Point de départ des petits déplacements (art. VIII-14)</u>	5
<u>Indemnité de repas (art. VIII-15)</u>	5
<u>Indemnité de frais de transport (art. VIII-16)</u>	5
<u>Indemnité de trajet (art. VIII-17)</u>	5
<u>Détermination du montant des indemnités de petits déplacements (art. VIII-18)</u>	5
<u>Partie III : Dispositions finales</u>	5
<u>Durée. - Révision. - Dénonciation</u>	5
<u>Abrogation des dispositions conventionnelles antérieures. - Avantages acquis</u>	5
<u>Adhésion</u>	5
<u>Annexe</u>	5
<u>Textes Salaires</u>	5
<u>Accord du 14 juin 2006 relatif aux indemnités de petits déplacements et à la prime d'outillage à compter du 1er septembre 2006</u>	5
<u>Accord du 14 juin 2006 relatif aux salaires</u>	5
<u>Salaires (Champagne-Ardenne)</u>	5
<u>Accord du 23 juin 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements et aux primes pour l'année 2009</u>	5
<u>Convention collective de la région Champagne-Ardenne du 14 juin 2006 concernant les ouvriers employés par les entreprises du bâtiment non visées par le décret du 1er mars 1962 (c'est-à-dire occupant plus de 10 salariés) IDCC 2584</u>	5
<u>Texte de base</u>	5
<u>Convention collective régionale du 14 juin 2006</u>	5
<u>PARTIE I : Clauses générales</u>	5
<u>Préambule</u>	5
<u>Champ d'application</u>	5
<u>Clauses régionales</u>	5
<u>Salaires minimaux</u>	5
<u>Commission régionale de conciliation</u>	5
<u>PARTIE II : Clauses professionnelles régionales</u>	5
<u>Majorations pour travail exceptionnel, de nuit, du dimanche et d'un jour férié</u>	5
<u>Travail de nuit régulier</u>	5
<u>Primes pour travaux occasionnels</u>	5
<u>Outillage</u>	5
<u>Equipements de protection et de sécurité</u>	5
<u>Indemnités de petits déplacements</u>	5

<u>Objet des indemnités de petits déplacements (art. VIII-11)</u>	5
<u>Bénéficiaires des indemnités de petits déplacements (art. VIII-12)</u>	5
<u>Zones circulaires concentriques (art. VIII-13)</u>	5
<u>Point de départ des petits déplacements (art. VIII-14)</u>	5
<u>Indemnité de repas (art. VIII-15)</u>	5
<u>Indemnité de frais de transport (art. VIII-16)</u>	5
<u>Indemnité de trajet (art. VIII-17)</u>	5
<u>Détermination du montant des indemnités de petits déplacements (art. VIII-18)</u>	5
<u>PARTIE III : Dispositions finales</u>	5
<u>Durée. - Révision. - Dénonciation</u>	5
<u>Abrogation des dispositions conventionnelles antérieures Avantages acquis</u>	5
<u>Adhésion</u>	5
<u>Annexe</u>	5
<u>Textes Salaires</u>	5
<u>Accord du 14 juin 2006 relatif aux indemnités de petits déplacements à compter du 1er septembre 2006</u>	5
<u>Accord du 14 juin 2006 relatif aux salaires</u>	5
<u>Accord du 23 juin 2009 relatif aux indemnités de petits déplacements et aux primes pour l'année 2009</u>	5
<u>Textes du BOCC</u>	5
<u>Arrêté du 21 février 2007 portant extension de la convention collective des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment de la région Champagne-Ardenne non visées par le décret du 1er mars 1962 (occupant plus de dix salariés) et d'accords conclus dans le cadre de ladite convention (n° 2584)</u>	5
<u>Arrêté du 5 mars 2007 portant extension de la convention collective des ouvriers employés par les entreprises du bâtiment de la région Champagne-Ardenne visées par le décret du 1er mars 1962 (occupant jusqu'à dix salariés) et d'accords conclus dans le cadre de ladite convention (n° 2585)</u>	5
<u>Arrêté du 23 octobre 2009 portant extension d'accords conclus dans le cadre des conventions collectives de la région Champagne-Ardenne relatives aux ouvriers employés par les entreprises du bâtiment de visées et non visées par le décret du 1er mars 1962 modifié (entreprises occupant jusqu'à dix salariés et de plus de dix salariés) (n° 2585, n° 2584)</u>	5
<u>Rectificatif au BOH n° 2006-30</u>	5

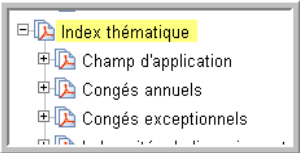
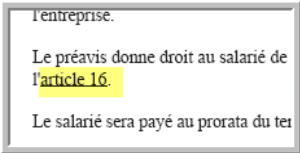
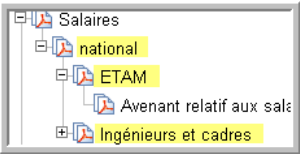
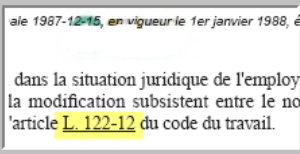
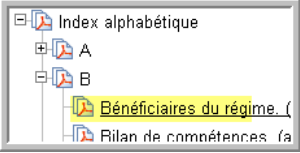
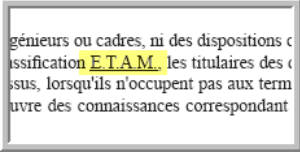
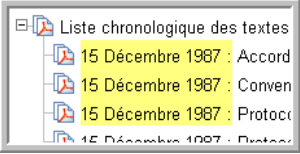
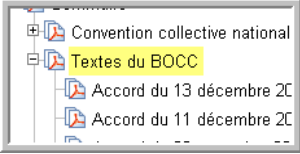
Cet exemplaire de la convention collective que vous recherchez vous est gracieusement offert par eCoco.

Pour activer les liens vers les articles de la convention ou vers les codes, imprimer le texte, obtenir la définition des sigles, utiliser les index thématiques, alphabétiques ou chronologiques, vous avez le choix entre deux produits :

* Acheter la version complète de la convention collective : [cliquez ici](#) (prix : 2 € max TTC)

* Acheter un abonnement annuel à la version complète : [cliquez ici](#) (prix : 10 € TTC)

Voici un résumé des points forts de nos conventions collectives :

Pour trouver les informations recherchées	Pour améliorer la lecture du texte		
 <p>Index thématique</p> <ul style="list-style-type: none">Champ d'applicationCongés annuelsCongés exceptionnels	<p>L'index thématique vous permet de retrouver rapidement votre sujet d'intérêt sans effectuer de recherche dans le texte de la convention collective.</p>	 <p>l'entreprise.</p> <p>Le préavis donne droit au salarié de l'article 16.</p> <p>Le salarié sera payé au prorata du te</p>	<p>Des liens permettent d'accéder directement aux articles qui sont cités dans la convention collective.</p>
 <p>Salaires</p> <ul style="list-style-type: none">nationalETAMAvenant relatif aux salaIngénieurs et cadres	<p>Les articles concernant un thème sont regroupés.</p>	 <p>ale 1967-12-16, en vigueur le 1er janvier 1988, é</p> <p>dans la situation juridique de l'employé la modification subsistent entre le no</p> <p>l'article L. 122-12 du code du travail.</p>	<p>Les liens vers les articles de code vous permettent de lire directement le texte référencé.</p>
 <p>Index alphabétique</p> <ul style="list-style-type: none">ABBénéficiaires du régime...Rilan de compétences fa	<p>Tous les articles sont répertoriés dans un index alphabétique permettant de les retrouver rapidement.</p>	 <p>généralistes ou cadres, ni des dispositions c</p> <p>classification E.T.A.M., les titulaires des c</p> <p>ssus, lorsqu'ils n'occupent pas aux term</p> <p>uvre des connaissances correspondant</p>	<p>La définition des sigles utilisés dans le texte s'obtient en cliquant directement sur le sigle.</p>
 <p>Liste chronologique des textes</p> <ul style="list-style-type: none">15 Décembre 1987 : Accord15 Décembre 1987 : Conven15 Décembre 1987 : Protoc15 Décembre 1987 : Diction	<p>Les dates des textes sont ordonnées afin de retrouver un texte en fonction de sa date de signature.</p>	 <p>Convention collective national</p> <ul style="list-style-type: none">Textes du BOCCAccord du 13 décembre 20Accord du 11 décembre 20	<p>Les textes signés par les partenaires sociaux mais qui n'ont pas encore été intégrés dans la convention collective sont directement consultables.</p>

L'équipe eCoco vous remercie pour l'intérêt que vous apportez à nos produits.

Pour nous contacter : [cliquez ici](#)

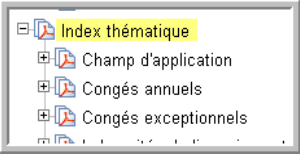
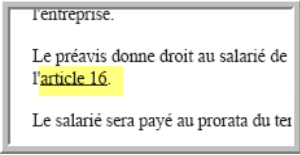
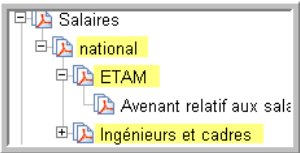
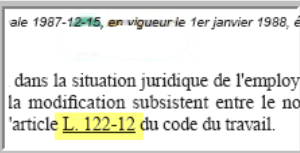
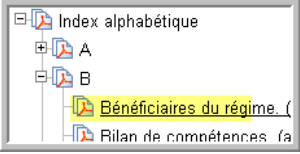
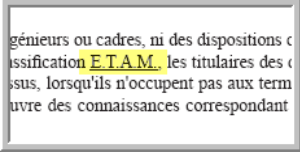
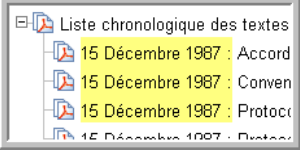
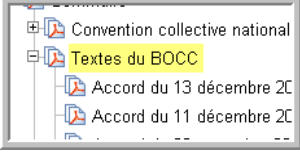
Le plan de la convention collective que vous recherchez vous est présenté ci-dessus : [cliquez ici](#).

Pour obtenir **gratuitement** plus d'informations concernant cette convention collective : [cliquez ici](#)

* Acheter la version complète de la convention collective : [cliquez ici](#) (prix : 2 € max TTC)

* Acheter un abonnement annuel à la version complète : [cliquez ici](#) (prix : 10 € TTC)

Voici un résumé des points forts de nos conventions collectives :

Pour trouver les informations recherchées	Pour améliorer la lecture du texte		
 <p>Index thématique</p> <ul style="list-style-type: none">Champ d'applicationCongés annuelsCongés exceptionnels	<p>L'index thématique vous permet de retrouver rapidement votre sujet d'intérêt sans effectuer de recherche dans le texte de la convention collective.</p>	 <p>l'entreprise.</p> <p>Le préavis donne droit au salarié de l'article 16.</p> <p>Le salarié sera payé au prorata du te</p>	<p>Des liens permettent d'accéder directement aux articles qui sont cités dans la convention collective.</p>
 <p>Salaires</p> <ul style="list-style-type: none">nationalETAMAvenant relatif aux salaIngénieurs et cadres	<p>Les articles concernant un thème sont regroupés.</p>	 <p>ale 1987-12-16, en vigueur le 1er janvier 1988, é</p> <p>dans la situation juridique de l'employ</p> <p>la modification subsistent entre le no</p> <p>l'article L. 122-12 du code du travail.</p>	<p>Les liens vers les articles de code vous permettent de lire directement le texte référencé.</p>
 <p>Index alphabétique</p> <ul style="list-style-type: none">ABBénéficiaires du régime (Rilan de compétences (a	<p>Tous les articles sont répertoriés dans un index alphabétique permettant de les retrouver rapidement.</p>	 <p>généralistes ou cadres, ni des dispositions c</p> <p>classification ETAM, les titulaires des c</p> <p>ssus, lorsqu'ils n'occupent pas aux term</p> <p>uvre des connaissances correspondant</p>	<p>La définition des sigles utilisés dans le texte s'obtient en cliquant directement sur le sigle.</p>
 <p>Liste chronologique des textes</p> <ul style="list-style-type: none">15 Décembre 1987 : Accord15 Décembre 1987 : Conven15 Décembre 1987 : Protoc15 Décembre 1987 : Protoc	<p>Les dates des textes sont ordonnées afin de retrouver un texte en fonction de sa date de signature.</p>	 <p>Convention collective national</p> <p>Textes du BOCC</p> <ul style="list-style-type: none">Accord du 13 décembre 20Accord du 11 décembre 20	<p>Les textes signés par les partenaires sociaux mais qui n'ont pas encore été intégrés dans la convention collective sont directement consultables.</p>

L'équipe eCoco vous remercie pour l'intérêt porté à ses produits.

Pour nous contacter : [cliquez ici](#)